Responsable pédagogique : Michel COULOS
Mise à jour le 30 Janvier 2018

Maintien et Actualisation des Compétences. C.Q.P. / A.P.S.



Responsable pédagogique : Michel COULOS
Mise à jour le 30 Janvier 2018

Maintien et Actualisation des Compétences. C.Q.P. / A.P.S.

Durée du stage : 31 heures de formation minimum + examen **Stagiaires :** 12 maximums

Délai d'accès : voir devis ci-joint

Date des sessions : voir devis ci-joint

Pré requis :
Votre inscription sera précédée d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponses courtes).
Le stagiaire devra avoir sa Carte Professionnelle en cours de validité.
A titre d'information, si la date initiale d'obtention du diplôme CQP/APS est dépassée de plus de 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation initiale.
Si le renouvellement de la Carte Professionnelle n'a pas été fait avant la date anniversaire le stagiaire devra refaire une formation initiale de 140 heures.

Personnel concerné :
L'agent n'ayant par renouvelé sa carte professionnelle dans un délai requis par l'article 612-7 du code de la sécurité intérieur et qui effectue une nouvelle demande de la Carte Professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation de ce stage selon les modalités définies par le présent arrêté dans un délai de 12 mois avant la date de sa nouvelle demande de Carte Professionnelle.

Textes de références :
Arrêté du 27 février 2017 du ministère de l'intérieur relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Objectifs :
A l'issue de la formation le stagiaire aura actualisé ses compétences de sera en mesure de présenter une attestation de stage afin de demander le renouvèlement de sa carte professionnelle.

Programme :
Conforme à l'arrêté du 27 février 2017

Gestes élémentaires de premiers secours. (7h).

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr
SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862

Responsable pédagogique : Michel COULOS
Mise à jour le 30 Janvier 2018

La personne titulaire d'une formation de sauveteur secouriste (S.S.T.) valide au moment du stage est dispensée à sa demande du suivi du module 1

II – Cadre juridique d'intervention de l'agent prive de sécurité (4h).

III –Compétences opérationnelles générales (7h).

IV –Compétences opérationnelles spécifiques, prévention des risques terroristes (13h)

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur et rétroprojecteur,
- Séquences vidéo relatives au programme,
- Supports de cours individualisés remis aux apprenants,
- Power point,
- Etude de cas concrets,
- Mannequins de secourisme,
- Examen au sein du Centre de formation.

Evaluation - Modalité de validation des acquis : Examen composé de 2 épreuves :
Epreuve écrite :

- 10 questions relatives au module incendie ;
- 15 questions relatives au module Cadre Légal et Déontologique
- 15 questions relatives au module Surveillance Générale
- La note minimum pour chaque module doit être de 12 pour valider la partie écrite.

Epreuve pratique :
Module Surveillance Générale : Mise en situation pratique sur les deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat à l'issue de laquelle le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation.

Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique, par obtention du PSC 1 ou du SST

La formation CQP/APS est validée par le représentant du centre.

Délivrance d'une attestation du suivi du stage M.A.C. prévu par l'article R 612-7 du code de la sécurité intérieure.

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr
SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862